



Vals les Bains,

Mercredi 17 août 2022,

A l'attention des Maires du département Ardèche.

Mesdames, Messieurs les maires,

Notre département, comme une grande partie de l'ensemble du territoire français, subit une crise de sécheresse sans précédent. Lors de son dernier conseil d'administration, le jeudi 11 août, la fédération de pêche de l'Ardèche a demandé à M. le préfet, de bien vouloir prendre un arrêté afin d'interdire le prélèvement de la truite Fario sur l'ensemble des cours d'eau du département. Ce même conseil d'administration n'a pas souhaité interdire la pêche sur l'ensemble du département, comme d'autres fédérations ont pu le faire, afin de ne pas pénaliser cette activité prisée par de nombreux touristes et pour ne pas retirer des cours d'eaux ces pêcheurs qui restent des sentinelles de notre patrimoine. La fédération de pêche de l'Ardèche aurait pu consentir à une interdiction, si celle-ci avait pu être accompagnée d'une interdiction de toutes les pratiques aquatiques estivales (baignades, canyoning, randonnée aquatique...).

C'est sur ce dernier point que nous souhaitons vous interpeller et vous informer que certains maires de notre département ont pris des arrêtés locaux afin de limiter l'usage des différentes pratiques évoquées ci-dessus. En effet, en limitant l'accès à la rivière pour tous à quatre jours par semaine, ces arrêtés contribuent à la protection des milieux aquatiques, objectif majeur des différentes AAPPMA (associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques) qui couvrent l'ensemble du département.

La fédération de pêche de l'Ardèche, vous encourage donc à entrer en contact avec l'AAPPMA de votre commune, d'une part pour la réalisation d'une communication commune (Mairie et AAPPMA) sur les bonnes pratiques pour la préservation du milieu aquatique, d'autre part pour voir s'il y a lieu de prendre une telle décision sur votre secteur.

L'accueil de la fédération de pêche de l'Ardèche vous donnera bien entendu les contacts nécessaires, si vous ne les possédez pas déjà.

L'ensemble du conseil d'administration vous remercie pour l'attention que vous avez portée à ce courrier et vous prie d'agréer ses sincères considérations.

Le conseil d'administration de la fédération de pêche de l'Ardèche.



Fédération de l'Ardèche pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques  
16 Avenue Paul Ribeyre – Villa la Favorite  
07600 – Vals-les-Bains

Tel : 04-75-37-09-68

Mail : [accueil.federation@peche-ardeche.com](mailto:accueil.federation@peche-ardeche.com)

Site internet : [www.peche-ardeche.com](http://www.peche-ardeche.com)

Rejoignez-nous sur facebook !  
